



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2008**

L'an deux mil huit, le lundi quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal sur convocation du sept avril deux mil huit, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur John BILLARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Christina BLAISE, Didier BOURNISIEN, Sylvie CHAUMEAU, ELLEAUME Marie-pierre, Romuald GUERIN, Jean-Claude GUZOWSKI, Marc LURVOIS, Ghislaine MENAGER, Marinette PELLERAY, Sandrine PETREMENT.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

Secrétaire de Séance : Romuald GUERIN

Ordre du jour :

- 1 – Pose d'un surpresseur,
- 2 – affaires diverses.

1- Pose d'un surpresseur

Monsieur le Maire expose qu'il tenait à informer les habitants et à partager avec le Conseil Municipal les événements qui se sont produits au cours des 15 derniers jours. Suite à l'interruption inopinée de la distribution de l'eau potable sur les hameaux de la Fontenelle, le Boulay, la Dunémerie, le Chêne Mariette, le haut Poirier, ... Monsieur Billard a pris la décision de remettre en service le réservoir du château d'eau en urgence après avoir contacté le SITIREP et la Lyonnaise des Eaux. Constat a été fait que la pression était inférieure à 1 bar. Un courrier a donc été adressé à la DDASS pour les informer que devant l'urgence de la situation, aucune autre solution que la remise en service du château d'eau n'a été trouvée. Le réservoir a été nettoyé, les canalisations purgées, un dosage adéquat en chlore a été effectué ainsi que des analyses. Monsieur Billard a informé la population par affichage et l'a invitée à consommer de l'eau minérale.

Une réunion en urgence a eu lieu le 14 mai en présence du Président du SITIREP, de la Lyonnaise des Eaux, et de la commission travaux de la commune et ce afin de trouver une solution simple afin d'alimenter correctement en eau la population de façon pérenne. Au cours de cette réunion, la Lyonnaise a renouvelé sa proposition de mettre en place un surpresseur et après négociation, la proposition est de 33 000 euros en place des 71 000 prévus. La pose d'un vase d'expansion est évoquée mais le chiffrage est encore non établi.

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui accorder délégation afin de lui permettre de continuer à faire les démarches auprès du Sitirep, de la Lyonnaise et auprès d'autres entreprises pour trouver la solution la mieux adaptée. Le conseil donne son accord.

Monsieur Bournisien fait remarquer que le problème de l'eau n'est pas nouveau, ce que Monsieur le Maire lui confirme et rappelle qu'il avait d'ailleurs fait plusieurs écrits sur le sujet à la précédente municipalité. Il rappelle aussi que Monsieur Bournisien était membre délégué au Sitirep et qu'il était sans doute le mieux placé pour s'assurer que l'interconnexion du Favril ne poserait pas de problème ou tout au moins permettre à la commune de faire un recours en cas de problème, ce qui ne semble pas être le cas.

2- Affaires diverses

- Monsieur Billard informe le Conseil qu'une réunion est organisée par la Communauté de Communes sur les résultats de l'enquête des installations d'assainissement non collectives.
- Un devis d'environ 1 000 euros a été fait par Monsieur Mollier pour remettre en état la tondeuse autotractée de la commune. Il semblerait qu'aucun entretien n'ait été fait depuis plusieurs années, ce qui explique la charge importante des réparations à effectuer.

- Monsieur le Maire a adressé une lettre de relance à la Société APPIA pour la 3ème couche d'enrobage de la route de la Hallière qui est prévue au printemps et a demandé à ce que les habitants de ce hameau soient prévenus 48 h avant les travaux.
- Monsieur Joël BILLARD, Sénateur Maire, vient rencontrer le Maire samedi 24 mai à 9h00, les conseillers sont tous invités.
- Monsieur Bournisien fait remarquer qu'il a été obligé de répondre à un habitant du favril qui avait loué la salle polyvalente et venu se plaindre car il n'y avait personne pour lui donner les clés. Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'on se fait élire c'est bien pour se mettre aux services des habitants et que Monsieur Bournisien était donc bien dans son rôle. Pour les clés, il y a eu une confusion dans la prise de rendez-vous ce qui n'a semble-t-il pas choqué le loueur de la salle puisque Monsieur le Maire a été convié à boire un verre.

Monsieur Bournisien est gêné par le manque d'organisation pour la location de la salle, notamment dans la disponibilité des élus et justement dans la remise des clés. Monsieur le Maire n'accepte pas que ce dernier parle d'organisation. D'abord parce qu'il découvre au fur et à mesure que l'organisation de l'administration de la Mairie n'était à l'évidence pas la préoccupation de la précédente municipalité. Pour les clés par exemple, Monsieur le Maire a passé plus de 3 heures à faire le tri de toutes les clés de la mairie dont un tiers ne sert plus depuis longtemps. De même qu'en terme de disponibilité, il rappelle qu'il s'est doté d'un téléphone portable pour être joignable 24h/24, 7j/7 par tous les Favrillois, ce qui ne semblait pas être le cas dans la précédente municipalité.

- Une demande de certificat d'urbanisme qui porte sur la division d'un terrain en 2 lots à bâtir, a été reçue en mairie. Les membres de la commission se rendront sur le terrain samedi matin avant de donner un avis.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorière de Courville sur Eure demande une délibération concernant l'article 6232 fêtes et cérémonies. Le Conseil Municipal doit déterminer par une liste non exhaustive les éléments à prendre en compte.